



Après un remariage comment conserver les droit des enfants

Par **maheo**, le **22/05/2008** à **19:32**

Mes parents on divorcé il y a plusieurs années. Mon père s est remarié. Et pour être sur que mes soeur et moi ne soyons pas lésé a son décès ils nous on parlé (mon père et ma belle-mère) d une adoption simple. Mai avant d accepter je voudrais connaître toute les conditions, les avantages et les inconvénients d un tel acte. Savoir s il est favorable pour moi et mes sœur de prendre un avocat ou un notaire. S il y a d autres solution que l adoptions simple. Merci pour les renseignements.

Par **Visiteur**, le **23/05/2008** à **00:12**

Une adoption simple est effectivement un moyen pour hériter de votre Père + de votre Belle-Mère.

En ce qui concerne votre Père uniquement, il peut aussi simplement faire un testament devant notaire, pour préciser qu'il vous lègue l'intégralité de sa succession.

Cordialement